

t.311 Bangladesh GM/fo

3003 Berne, 21 juillet 1981

an	77/RS	SAL				a/a
Date						
Visa						
EDA	28.07.81	15				
Ref	p.B.55.40.8D.					

Note à la Division politique II

lettre de M. Ramendu Shekar Dewan du 12 juin 1981
 "An appeal to save the Chakma and other tribes of
 the Chittagong Hill Tracts (CHT) from the total
 annihilation by the Bangladesh Government"

Nous avons reçu l'information susmentionnée et nous vous
 en remercions.

Les revendications des tribus du CHT ainsi que les interven-
 tions que M. Dewan propose nous semblent toucher à de multiples
 domaines et nous ne nous estimons pas en mesure de nous pro-
 noncer sur l'ensemble.

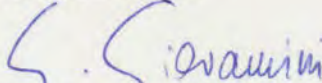
Pour ce qui est de sa demande de suspension de notre aide au
 Bangladesh en raison de la violation des droits de l'homme par
 le gouvernement, le "message concernant la continuation de la
 coopération technique et de l'aide financière en faveur des
 pays en développement du 9 juillet 1980 (para. 312)" peut
 apporter quelques précisions.

En principe, nous considérons les violations des droits de
 l'homme en tant qu'affaire intérieure d'un Etat. Si, toutefois,
 les droits de l'homme sont mis en question dans un pays bénéfi-
 ciaire de notre aide bilatérale, le critère principal sur le-
 quel nous nous fondons pour continuer ou suspendre notre aide
 est celui de savoir si nos projets dans ce pays répondent
 toujours aux exigences de notre mandat législatif; tant que
 nos projets font bénéficier la population, ses couches les
 plus défavorisée et que nous pouvons nous assurer que notre
 apport ne subit pas de détournement au profit d'un régime
 oppresseur, nous ne voyons pas de raison de suspendre notre
 aide.

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'informations qu'une évolution contraire à notre mandat ait lieu au Bangladesh et dès lors, nous ne voyons pas de raison qui nous inciterait à modifier nos projets de coopération technique dans ce pays. Par ailleurs, nous vous confirmons que la Suisse n'a contribué à aucun projet du gouvernement du Bangladesh dans les Chittagong Hill Tracts et n'a pas l'intention d'en entreprendre à l'avenir.

Nous estimons, pour notre part, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'intervention de M. Dewan.

Coopération au développement
et aide humanitaire


J.-F. Giovannini
Vice-directeur

Copie: - Ambassade de Suisse, Londres *
- Ambassade de Suisse, Dacca *
- M. H. Escher, coordinateur de la DDA, Dacca *
- GI, WM *
- ER, VG, HD, BEN, GM

*avec copie de la lettre de M. Dewan et la note de Londres